

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Modification n°2 du PLU de Chavanod

Par arrêté n° ARR-2022-55 du 13 juillet 2022, la Présidente de la Communauté d'agglomération dénommée « Grand Anecy » a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme de Chavanod.

Le projet de modification a pour objet de faciliter l'application de certaines règles écrites, de corriger la délimitation d'un secteur au sein de la zone agricole au lieu-dit Emelie, de clarifier et d'ajouter des règles de hauteur des constructions dans la ZAC du Crêt d'Esty, d'adapter les règlements écrit et graphique et le périmètre de l'orientation d'aménagement et de programmation n°2 au projet d'extension de la zone d'activités économiques Chez Chamoux.

Le projet de modification a fait l'objet d'un examen au cas-par-cas, sur lequel la Mission régionale d'autorité environnementale d'Auvergne-Rhône-Alpes a émis un avis joint au dossier de la procédure.

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification du plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations et propositions du public, du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil communautaire du Grand Anecy en vue de son approbation.

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble a désigné Monsieur Bernard AUDION en qualité de Commissaire enquêteur.

**Pendant la durée de l'enquête publique, qui se déroulera du lundi 22 août 2022 à 14h00 au vendredi 23 septembre 2022 à 12h00** pour 32 jours, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations et propositions sur un registre ouvert dans les lieux suivants, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

- **Grand Anecy** (siège de l'enquête publique) – 46 avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX  
Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,

- **Mairie de Chavanod** : 1 place de la Mairie – 74650 CHAVANOD  
Le lundi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, et du mardi au vendredi : de 8h30 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier peut également être consulté et téléchargé depuis le site internet du Grand Anecy [www.grandannecy.fr](http://www.grandannecy.fr) et sur la plateforme [www.registre-dematerialise.fr/4134](http://www.registre-dematerialise.fr/4134).

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations et les propositions sur le projet de modification n°2 du PLU de Chavanod pourront être :

- consignées dans les registres d'enquête mis à disposition du public à cet effet avec le dossier d'enquête publique, dans les lieux, aux jours et heures désignés ci-dessus ;
- adressées par courrier postal à l'adresse suivante : Grand Anecy – Pour la modification n°2 du PLU de Chavanod, Commissaire enquêteur – 46 avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX ;
- déposées par voie électronique dans le registre numérique dématérialisé accessible à partir du site internet du Grand Anecy ([www.grandannecy.fr](http://www.grandannecy.fr)) : [www.registre-dematerialise.fr/4134](http://www.registre-dematerialise.fr/4134) ;
- adressées au Commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse mail dédiée : [enquete-publique-4134@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4134@registre-dematerialise.fr).

A cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit au site internet du Grand Anecy et au registre numérique est mis à la disposition du public au Grand Anecy aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

**Le Commissaire enquêteur se tiendra aussi à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants, en mairie de Chavanod :**

- le lundi 22 août 2022 de 14h00 à 16h00
- le mercredi 7 septembre 2022 de 10h00 à 12h00
- le vendredi 23 septembre 2022 de 10h00 à 12h00

Le Commissaire enquêteur dispose d'un délai maximal de trente jours, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour remettre à la Présidente ou à son représentant le dossier d'enquête, avec son rapport et ses conclusions motivées sur le projet.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête, au siège du Grand Anecy (direction de l'Aménagement - 46 avenue des Iles - BP 90270 - 74007 ANNECY CEDEX), à la mairie de Chavanod (1 place de la Mairie – 74650 CHAVANOD) aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, ainsi que sur le site internet du Grand Anecy ([www.grandannecy.fr](http://www.grandannecy.fr)).

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront également tenus à la disposition du public, pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête, à la Préfecture de la Haute-Savoie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Madame la Présidente du Grand Anecy est responsable du projet. Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Anecy.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Anecy dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Cet avis est également publié sur le site internet du Grand Anecy ([www.grandannecy.fr](http://www.grandannecy.fr)).

La Présidente,

Frédérique LARDET